COUPES

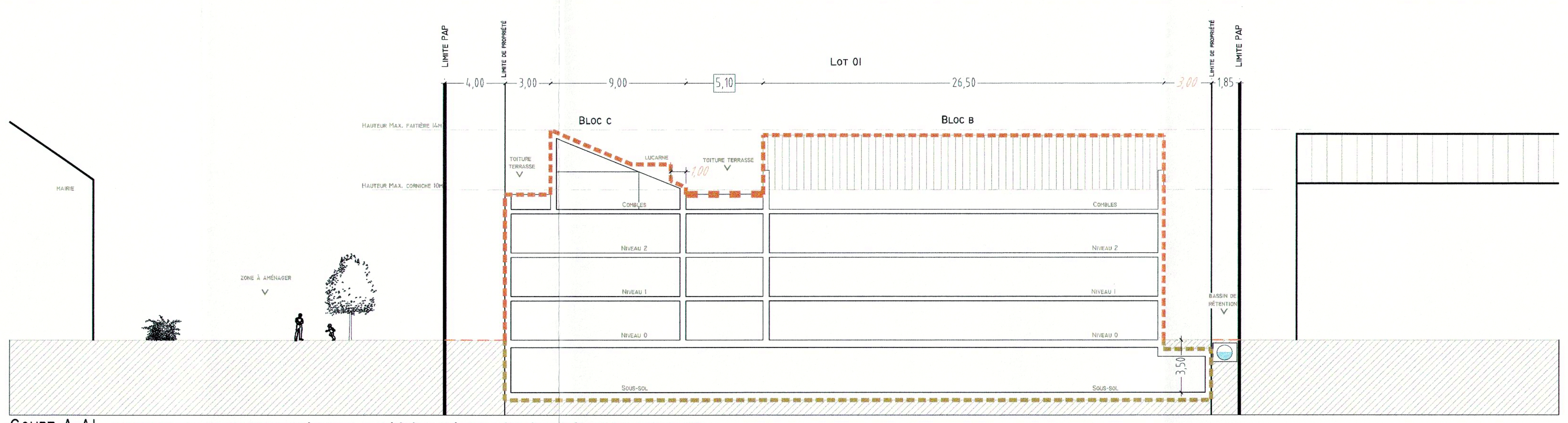

COUPE A-A' Les hauteurs de corniche sont mesurées par rapport à la ligne théorique reliant l'axe de la voirie au quai des CFL et par rapport au milieu géométrique du plan du bâtiment

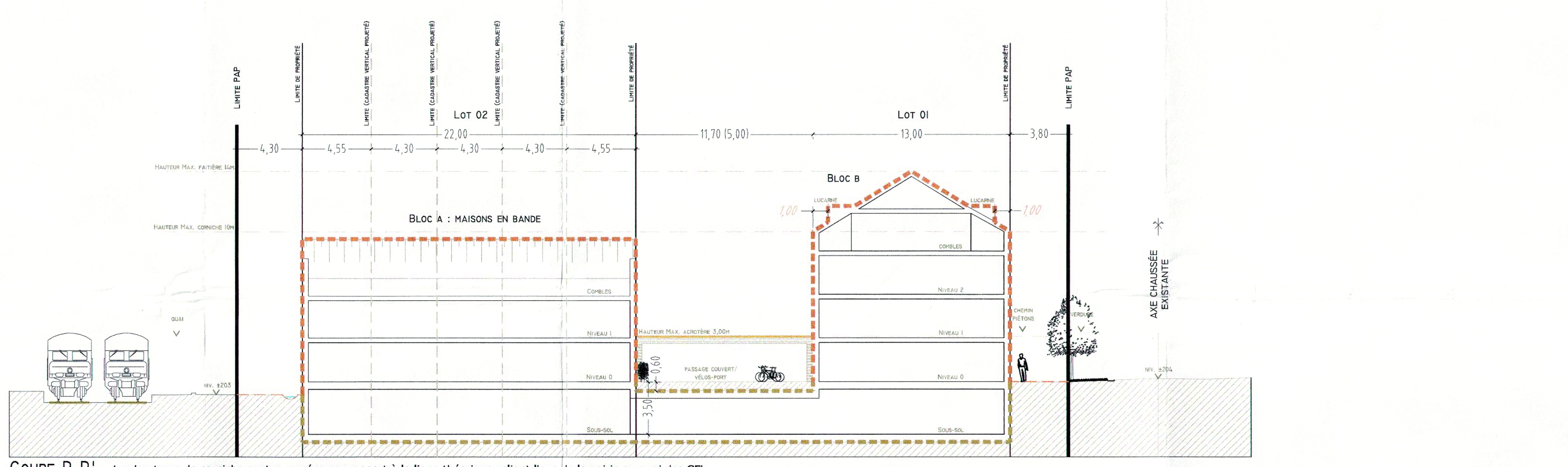

COUPE B-B' Les hauteurs de corniche sont mesurées par rapport à la ligne théorique reliant l'axe de la voirie au quai des CFL et par rapport au milieu géométrique du plan du bâtiment

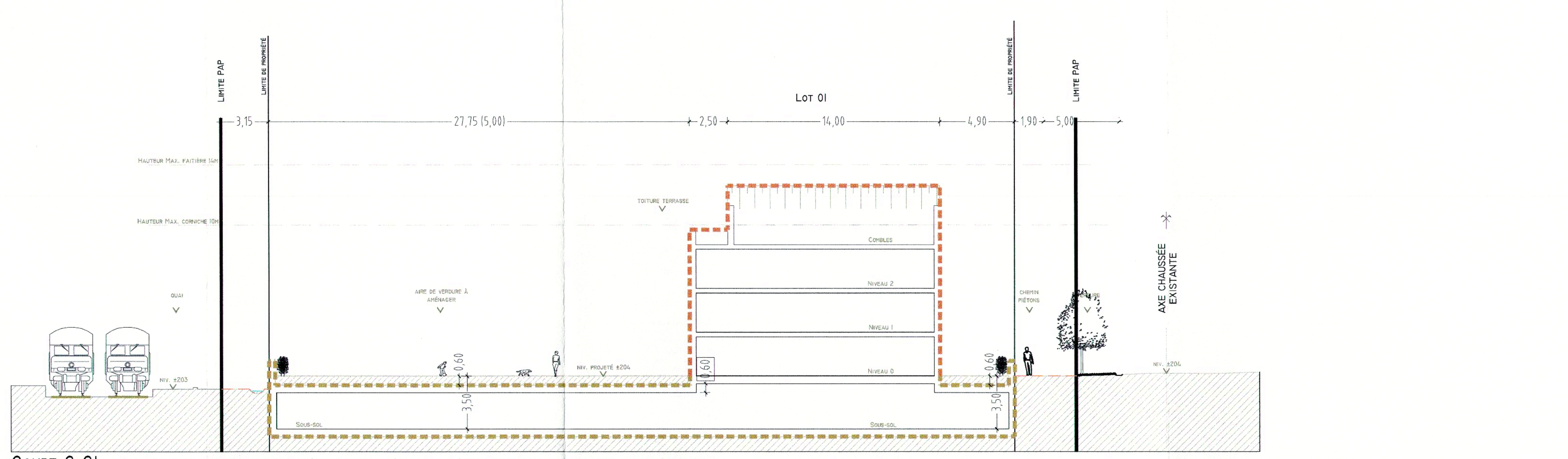

COUPE C-C' Les hauteurs de corniche sont mesurées par rapport à la ligne théorique reliant l'axe de la voirie au quai des CFL et par rapport au milieu géométrique du plan du bâtiment

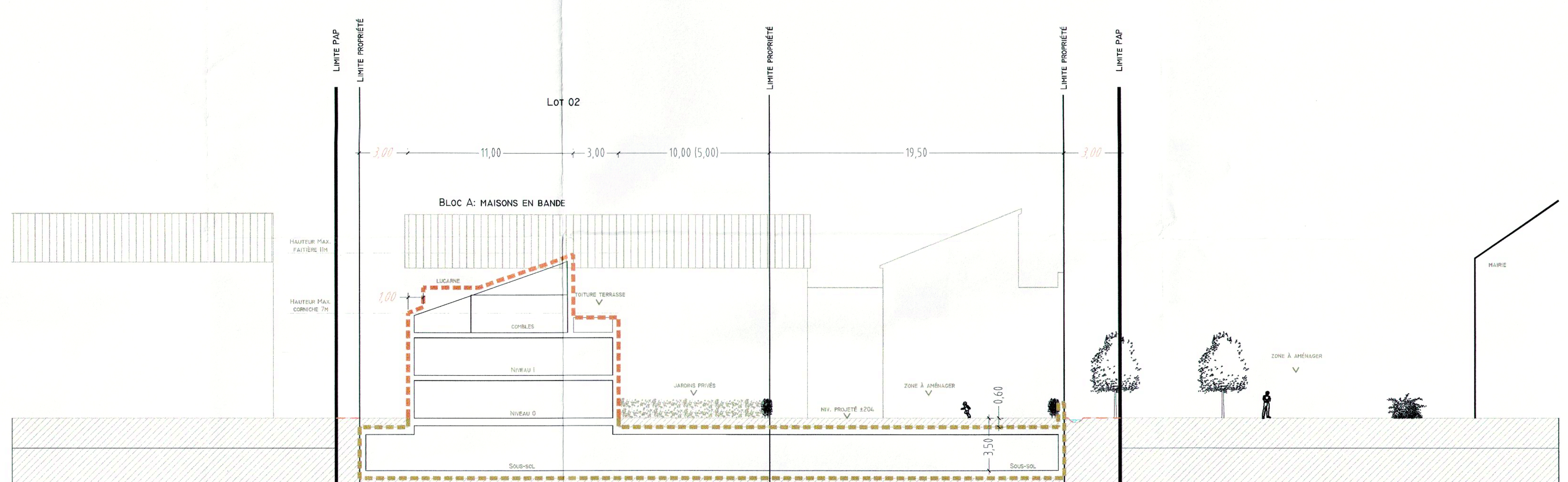

COUPE D-D' Les hauteurs de corniche sont mesurées par rapport à la ligne théorique reliant l'axe de la voirie au quai des CFL et par rapport au milieu géométrique du plan du bâtiment

PARTIE GRAPHIQUE

Lot 01		17,08 ares	
	594,36		2328,5*
1708,00	oc 2-c		20-c
t2 (max 32°) t1 (15°-20°)	hc-10 hf-14	III+1c+1s	III+1c+1s

Lot 02		5,50 ares	
	308,00		924*
550,00	oc 1-mb	1-u	5-u
t1 (15°-20°)	hc-7 hf-11	II+1c+1s	II+1c+1s

*: la moitié du sous-sol de chaque bâtiment est reprise pour le calcul de la surface constructible brute

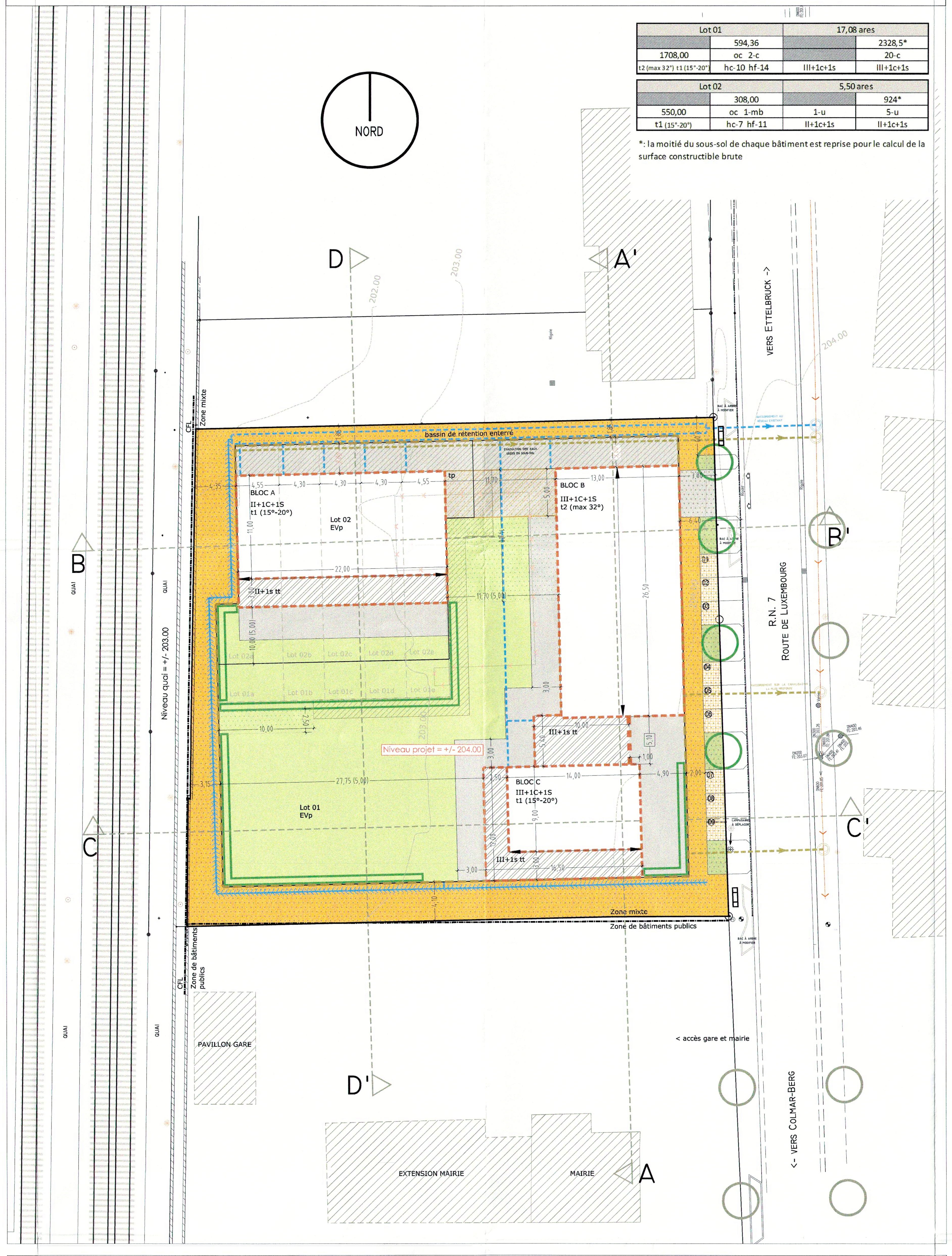

LEGENDES

LOT / ILOT		1	
2 min	2 max	3 min	3 max
4 max	5	6 min	6 max
7	8 max	9 min	9 max

1: Surface du lot / de l'îlot [ares]
2: Surface d'emprise au sol [m2]
3: surface constructible brute [m2]
4: surface du scellement du sol [m2]
5: type, disposition et nombre des constructions
6: type et nombre de logements
7: type de toiture
8: hauteur des constructions [m]
9: nombre de niveaux

LEGENDE TYPE

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- Terrain existant
- Terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III, ... Nombre de niveaux pleins
- +1, 2, ... R Nombre d'étages en retrait
- +1, 2, ... C Nombre de niveaux sous combles
- +1, 2, ... S Nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions
- hc-x Hauteur corniche: x [m]
- ha-x Hauteur acrotère: x [m]
- hf-x Hauteur faîte: x [m]

Types, dispositions et nombre des constructions
- oc Constructions En Ordre Contigu
- onc Constructions En Ordre Non Contigu
- x-mi x Maisons isolées
- x-mj x Maisons jumelées
- x-mb x Maisons en bande

Types et nombre de logements
- x-u x Logements de type unifamilial
- x-b x Logements de type bifamilial
- x-c x Logements de type collectif

Formes de toiture
- tp Toiture plate
- tx (y%-z%) Toiture à x versants, degré d'inclinaison
- Orientation du faîte

Délimitation des lots / îlots
- Lot projeté
- Îlot projeté
- Terrains cédés au domaine public communal

Gabarit des immeubles (plan / coupes)
- Alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- Limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- Alignement obligatoire pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour dépendances
- Limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- Limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Degré de mixité des fonctions
- min x% Pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- y%-x% Pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% Pourcentage obligatoire en surface construite brute de logements par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- EVp Espace vert privé
- EVP Espace vert public
- ADJ Aire de jeux ouverte au public
- Espace extérieur pouvant être scellé
- Voie de circulation motorisée
- Espace pouvant être dédié au stationnement
- Chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- Voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- Arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- Haie projetée / haie à conserver
- Muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- Servitude de type urbanistique
- Servitude écologique
- Servitude de passage
- Elément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- Rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux pluviales
- Canalisation pour eaux usées
- Fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE COMPLEMENTAIRE

- 7,00 Cote minimum
- 7,00 Cote maximum
- 7,00 Cote obligatoire
- 7,00 (3,00) Cote indicative [cote minimum]
- tt Toiture terrasse
- Tracé et direction de coupe
- Arbre à haute tige projeté à titre indicatif
- barrière infranchissable (accès uniquement pour secours)
- Modelage du terrain projeté
- Toiture terrasse
- Passage couvert vélos-port ou local poubelles (lot 2) possibilité de toiture terrasse (à titre indicatif)
- Rehaussement possible du niveau fini pour accès sous-sol, couverture végétale recommandée (à titre indicatif)
- Canalisation Eaux Mixtes existantes
- Bâtiment existant à démolir
- Accès sous-sol et garages maisons en bande

Fond de plan: - levé topographique (Bureau Geolux, plan n° 08-014379-SIE-ind B)
- plan de mesurage (Administration du Cadastre et de la Topographie - n°mesurage: 470)
- plan de mesurage (BEST GO n°129154)

Surfaces PAP

Surface totale --> ± 29 a 41 ca
Surface privée --> ± 22 a 58 ca (± 76,7%)
Surface à céder --> ± 06 a 83 ca (± 23,3%)
Unités d'habitation --> ± 25 (hors commerces ou professions libérales)
Unité d'habitation/Hectar brut--> ± 85 u

SITUATION

CADRE RESERVE AUX ADMINISTRATIONS

Référence: 16682/33C
Le présent document fait partie du projet ayant fait l'objet de ma décision d'approbation du: 20.02.2013
Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région
Jean-Marie HALSDORF

REPRESENTATION AXONOMETRIQUE

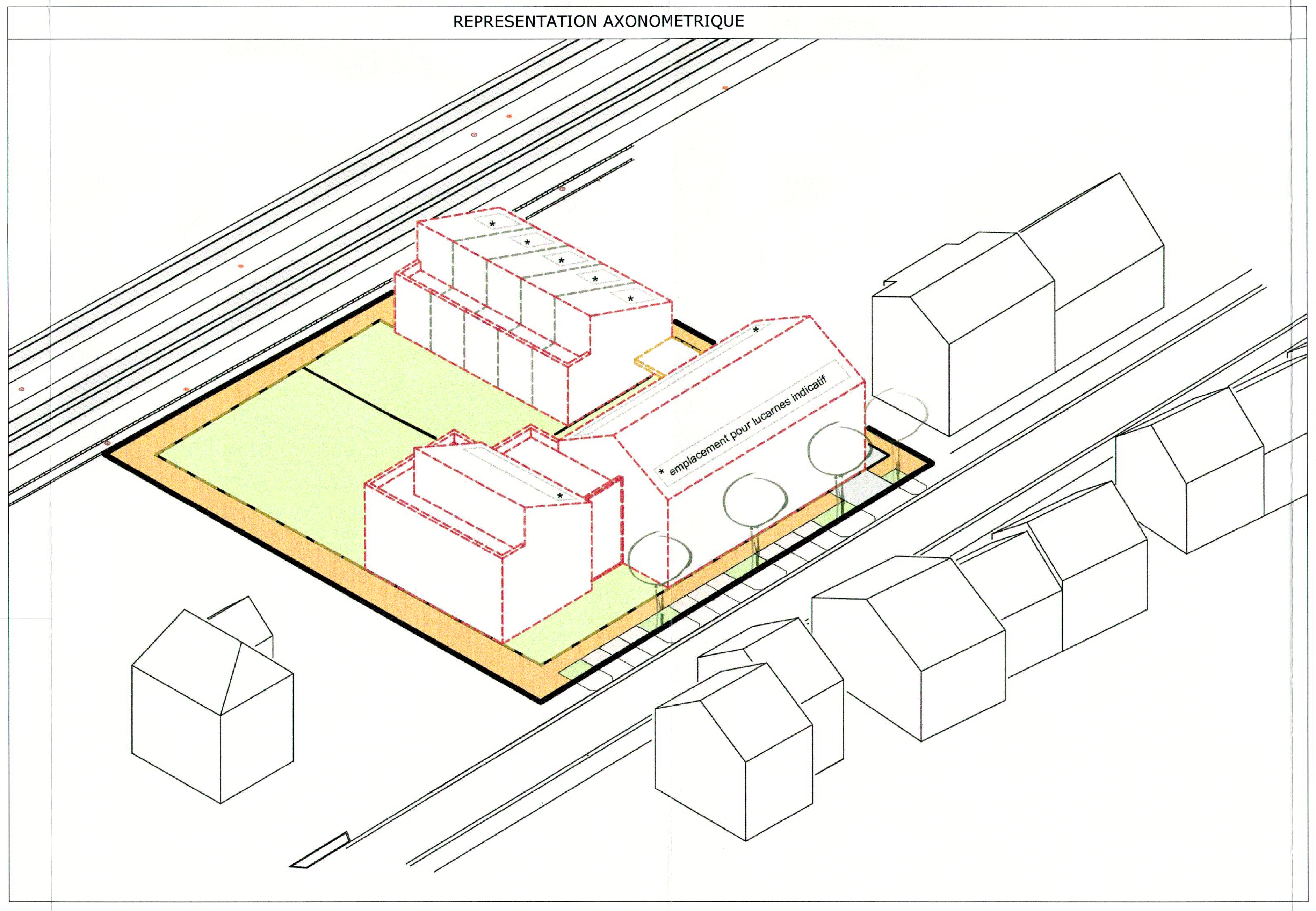

EXTRAIT P.A.G. COMMUNE DE SCHIEREN (n° 303C)

Legende:
- Mischgebiet = Sektor A: 3 Niv. max., 2 Niv. min. (Zone mixte)
- Allgemeines Wohngebiet = Sektor B: 2 Niv. max. (Zone d'habitation de faible densité)
- Reines Wohngebiet = Sektor C: 2 Niv. max. (Zone d'habitation de faible densité)
- Industriegebiet (Zone industrielle)
- Industriegebiet mit Bebauungsplanpflicht (Zone industrielle avec obligation d'établir un plan d'aménagement particulier)
- Gewerbegebiet (Zone Artisanale)
- Vorbehaltszone für öffentliche Gebäude (Zone de bâtiments publics)
- Vorbehaltszone für öffentliche Nutzungswecke (Zone d'aménagement public)
- Sport- und Freizeitgebiet (Zone de sports et de loisirs)
- Grünzone (Zone verte)
- Baureservezone (Zone d'aménagement différé)
- Zone non aedificandi
- Überschwemmungsgebiet (Zone d'inondation)
- Straßen, Wege (Routes, chemins)
- CFL
- Gewässer (Cours d'eau)
- Gebiet mit bestehendem Bebauungsplan (Zone avec plan d'aménagement particulier)
- Contournement
- Wald (Forêt)
- Bauperimeter (Périmètre d'agglomération)
- Gemeinde grenze (Limite communale)
- Hoschspannungsleitung (Ligne à haute tension)

N

Echelle : 1/2500

EXTRAIT CADASTRAL

LE GOUVERNEMENT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Administration du cadastre et de la topographie

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Dernière mise à jour de la documentation cadastrale: 2011	Date d'émission: 14/02/2012 Fonctionnaire responsable: Sandy MORDICONI
Echelle approximative: 1/2500	COMMUNE: SCHIEREN SECTION: A de SCHIEREN

Communes et/ou sections représentées	
ETTELBRUCK	D de GRENTZINGEN
SCHIEREN	B de BIRTRANGE
SCHIEREN	A de SCHIEREN

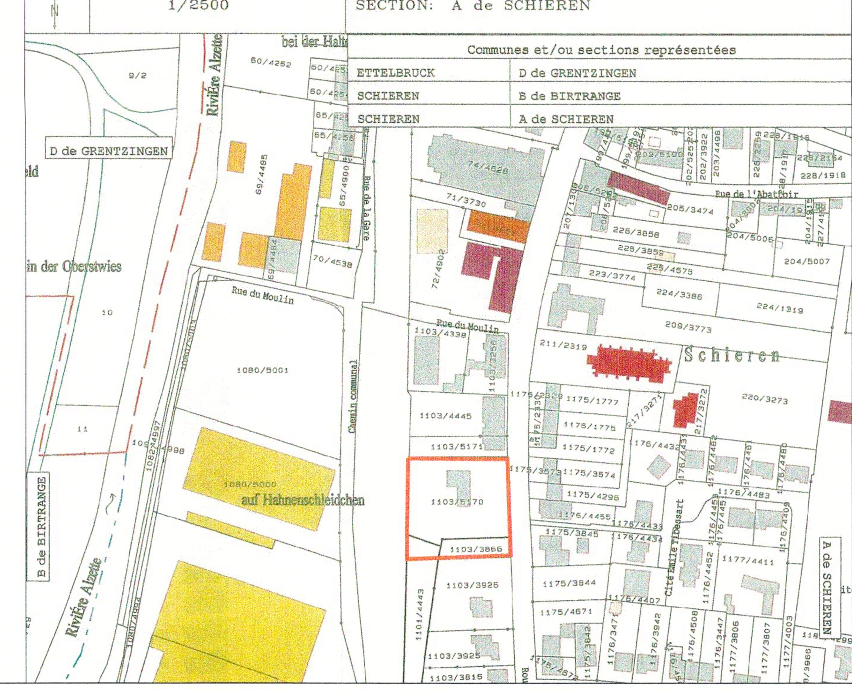

MAITRE DE L'OUVRAGE

C.D.P. S.A.

12, rue de la gare
L-7535 Mersch

e-cone architectes - urbanistes ingénieurs conseils

e-cone S.à r.l. | B.P.128 L-7502 Mersch
263 264 1 | 263 264 548 | info@e-cone.lu

DOCUMENT

Echelle	1/250
Plan N°	146607-325 -
Dessiné	JAD
Contrôlé	SSP
Validé	MSA
Date	24-09-2012

OBJET

PAP
Lotissement "Oberschieren"
à
Schieren

PARTIE GRAPHIQUE P.A.P., COUPES ET REPRESENTATION AXONOMETRIQUE
(modifié suite à l'avis de la Cellule d'Evaluation (n° 16682/33C)

MODIFICATIONS

INDICE	OBJET	DATE	DESSINE	CONTROLE
-	-	-	-	-

TOUTES SURFACES SONT APPROXIMATIVES, LES NIVEAUX VRD SONT DONNES A TITRE INDICATIF